

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°165 :

Vendredi 6 Janvier 2017,

(La prochaine est prévue pour le Vendredi 13 Janvier 2017 - ***sauf blocage financier ou de santé***)

INCIPIIT PERMANENT : **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa LOI FONDAMENTALE*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômés privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " **D'abord, ne pas nuire** " (Primum non nocere) !

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec mes maigres moyens matériels, pauvreté qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,

Je vais vous poser aujourd'hui la question :

« VOUS AVEZ DIT : JUSTICE !?... »

La manipulation intellectuelle est quotidienne avec l'emploi d'expressions comme : " Palais de Justice ", " Saisir la justice ", " Décision de justice ", " La justice a tranché ", " Condamné en justice ", " La justice en question ", " La justice pour tous ", " Se faire justice soi-même ", " La balance de la justice ", " La justice est aveugle ", " La justice du peuple ", etc... Tout est fait pour que le mot "JUSTICE" vous rappelle sans cesse l'existence d'un DEUS EX MACHINA, une sorte de DIEU qui saurait mieux que vous ce qui serait bien ou mal, qui serait totalement neutre, qui saurait remettre le coupable et la victime à leurs places. Ce nouveau ZEUS qui voit tout, comprends tout, menacerait les seuls coupables de ses foudres imparables et inviterait à la table de l'Olympe leurs victimes. En pratique, les Magistrats sont des fonctionnaires traités (dans tous les sens du terme) comme tels par le Gouvernement, qui prononcent des "peines" contre les réputés coupables par eux après un travail bâclé, souvent orienté par leurs préjugés sur la base de textes votés par eux et leurs coreligionnaires maçonniques du domaine législatif. Leurs VERDICTS empestent la prétention

laquelle, comme chacun sait, est le corollaire de la c.....e . Je dispose, pour preuves, de tels Verdicts contre-exemplaires de la Cour d'Appel de Pau, très illustratifs de mon propos, par exemple. Ce qui m'amène à dresser un sommaire (faute de place), mais quand même approfondi, état des lieux puis à proposer le BUT de la REFORME à entreprendre d'URGENCE.

L'État des lieux :

La JUSTICE doit être tenue par un VRAI Gouvernement qui doit donc en permanence, avant la moindre décision, se demander si elle restera conforme au DROIT FONDAMENTAL sans inciter, ni encore moins encourager, à le violer, même à longue vue. Quand le Gouvernement du Chef de l'État actuel, RESPONSABLE de tout, prend la décision, avalisée par le Parlement, comble de la complaisance avec la dictature, de pratiquer le prélèvement à la source de l'impôt IRPP par les soins des entreprises, comme de l'État, par diminution du solde à verser aux employés, gradés et cadres, il viole d'évidence le droit fondamental ! Nous en reparlerons ailleurs... Il est impossible de réduire aussi évidemment les gens vivant en France à l'état d'esclave.

Le Gouvernement trouve tout aussi normal d'orienter tout l'appareil administratif judiciaire vers l'application de PEINES prononcées par un État qui se garde bien d'acquiescer à ses frais le DROIT fondamental de poursuivre les contrevenants, délinquants ou criminels. En effet, l'État va condamner un supposé coupable pour dommages divers à Autrui, à une peine d'amende à... son profit. L'État va condamner aussi à une peine de prison qui va coûter cher aux victimes-contribuables mais... pas à lui. Autrement dit, l'ÉTAT vient se greffer sur des conflits entre personnes, qui constituent l'occasion pour lui de s'en foutre plein les poches sans la moindre raison utile, sauf à entretenir son administration pléthorique évidemment ! Jamais l'État ne paye immédiatement aux victimes la totalité des dommages constatés en principal, dommages, et intérêts. Il serait alors subrogé dans leurs droits par les victimes pour agir en toute puissance contre les Auteurs des dommages, mais non, cela jamais... L'État ignore superbement le DROIT COMMUN.

L'État escroc et traître, engage donc en ce moment une tentative de réforme en vue d'opérer un " *redressement de la Justice* ", notamment en proposant au Parlement une loi, encore, " *tendant à renforcer l'efficacité de la justice pénale* ". Nous notons la séparation des filières qui interdit, d'entrée, toute réelle efficacité... Toujours cette idée de peines, en croissances exponentielles dans tous les Codes, à infliger dans un but, pécuniairement intéressé uniquement, favorisant l'existence du monstre étatique. Celui-ci doit grossir, jamais maigrir... Pour ce faire, " [La Commission des Lois du Sénat a créé deux espaces participatifs afin de permettre aux internautes d'enrichir ses travaux](#) " sur les deux thèmes ci-dessus comportant 11 sous-points... d'interrogations. Comment y participer quand on ne doit dire qu'une chose : **il faut tout détruire, et rebâtir juste sur le BON SENS. Tout est allé trop loin dans sa négation.** La loque républicaine couvrant à peine sa petite minette aveugle tenant sa balance faussée d'une main gauche dans tous les sens du terme n'est pas raccommodeable.

Le but de la réforme souhaitable au véritable redressement de la Justice :

Il faut réunifier toutes les filières, séparées à tort, dans le DROIT COMMUN à TOUS, pour tous, partout et tout le temps. Le CODE CIVIL dans sa version Première avec son préambule d'origine de 1803, comporte tout ce qu'il faut avec la possibilité évidente d'obliger les auteurs de dommages à Autrui à les réparer. Si l'État vient à se mêler d'une affaire, il doit en acquiescer les DROITS. Il doit, comme tout le monde, "payer pour voir" ! Indemniser les victimes pleinement, et sans négocier, après un procès équitable, serein, sérieux, neutre, **humble** sous le Haut Patronage de N. Sgr Jésus-Christ, en Crucifix au-dessus de tous comme avant, il pourrait ensuite réclamer en son nom la réparation pour laquelle il serait alors subrogé.

Jamais plus la notion de "peine" ne doit exister. La légitime-défense de la Société contre les fauves humains aboutissant logiquement à leur euthanasie doit être reconnue comme nécessaire et donc obligatoire. La Prison ne doit plus exister qu'en attente des euthanasies ou, secondairement, pour obliger aux réparations par le travail (ARBEIT MACHT FREI). Ceci n'étant alors qu'une copie du droit pénal germanique, antérieur à 1933-45, je le précise vu la propagande. Pour tous les condamnés aux réparations légitimes et justement définies, le Prélèvement à la source sur leurs travaux serait alors, et seulement dans ce cas, la règle !

Rassembler toutes les filières du DROIT en une seule : CIVILE, sous les enseignements de NS Jésus-Christ, est une nécessité absolue. Les Juges, assistés obligatoirement d'un Jury de 12 jurés populaires réellement indépendants comme aux USA, doivent être élus, défrayés et appointés à la vacation. Leurs verdicts doivent être équilibrés, sérieux, complets, motivés pleinement et en détails, et ils doivent engager la responsabilité pleine et entière de leurs auteurs ! Les Juges doivent être

pleinement LIBRES en contrepartie de cette responsabilité totale. Ils doivent être les premiers à pouvoir diligenter une QPC en cas de doutes sur l'application d'une loi : va-t-elle contre le DROIT FONDAMENTAL ou non ? Ils doivent être HUMBLÉS ! St-LOUIS IX, sous son chêne, tenait "Lit de Justice" en toute humilité. En priant beaucoup auparavant, il s'efforçait de ne pas commettre d'injustice, d'abord ! "D'abord ne pas nuire", n'est-ce pas ?... Le Chef de l'État actuel doit pouvoir à nouveau tenir "Lit de Justice", avec toute LIBERTE de jugement, de grâce ou de condamnation, SANS APPEL. Les Parlements Provinciaux doivent retrouver leurs attributions de Cours d'Appels des Jugements de basse justice locale, sous APPEL possible en "Lit de Justice" sommital du Gouvernant.

Conclusion générale du jour : Il faut désapproprier la JUSTICE des mains de LA république qui l'a complètement trahie depuis si longtemps que la somme des injustices commises a créé un "PASSIF SOCIAL" sur le dos de l'État absolument effroyable et... impayable. Et c'est bien dommage pour ses victimes. J'en sais quelque chose ! Tout trafic d'influence discret et A FORTIORI occulte doit être classé : CRIME, avec à la clef les réparations les plus élevées et le bannissement ensuite. La DOUBLE PEINE est JUSTE ! L'État ne doit plus pouvoir promulguer des lois dans le but de nuire au peuple ou de trahir le Pays. Aucune amende ne doit plus exister au bénéfice de l'État qu'en cas d'aggravation de crimes pour lesquels il serait subrogé par les victimes, les ayant indemnisées de longtemps auparavant. Ce qui d'ailleurs est économique, épargnant des intérêts. Le DROIT doit être réunifié et redevenir ainsi COMMUN à tous ! Les sources de conflits doivent être réduites par la suppression de 99,99% des textes législatifs et réglementaires pris par la République sectaire depuis 225 ans (1793-1815). Ceci est à la fois plus simple mais plus lourd à réaliser que l'abrogation par Donald J. TRUMP de 70% des décrets du musulman OBAMA... C'est notre HISTOIRE à nous qui nous le commande ! D'URGENCE !...

LMDM

**Lecteurs et/ou auditeurs, vous venez de lire la Chronique de Politique Intérieure.
Donnez tous 1 Euro mensuellement pour... 4 chroniques dont trois C.P.I. et une F.V. !
Vous serez bénis d'avoir donné quelque chose et moi un peu récompensé...**

Cliquez ici :

<https://www.paypal.me/LMDM>

MERCI !

PS: l'ouverture d'un compte bancaire au Luxembourg (PAYPAL) exige l'identité. Il ne sert qu'à assurer des virements ou des mouvements de, sur et par cartes de paiements/crédits. Le solde maxi momentanément autorisé est de 1.500 euros à ma connaissance. Il est légal, légitime et fiscalement sans reproche possible jusqu'à 5.000 euros maxi ! Vous avez donc de la marge pour m'envoyer quelque chose !

Annexes :

1) Sur mon blog, malgré 51263 pages vues, je n'ai rien reçu, sauf dernièrement 0,28 € pour valider un compte bancaire, de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !

En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, pour cause de manque de temps et de puissance de travail, voici la situation :

- COMPTEURS DES DEPENSES = 165 CPI + 177 FV = 342 Chroniques => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (7 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = -13.650 € ! Soit 40.99 € par chronique ce qui n'est vraiment pas cher et... sans payer le travail ! Environ mon découvert général actuel... financé de 20,55 % à 18,45 % % l'an d'agios en moyenne chez les banques, en légère baisse donc sur bientôt 8 ans, mais toujours usuraire, depuis 2009.

- COMPTEURS DES RECETTES : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = +61.320 € + (3x730) + (5x657,86 seulement depuis Juillet 2016) = + 66.799,30 € ...

Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, me coûte : 20,43 % de mes retraites ! Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! Alors que j'ai payé plus que mon épouse, figurant même parmi les 10.000 foyers fiscaux payant le plus d'impôts durant environ 10 ans du fait principalement de mes salaires, si je n'étais marié,

je serais SDF, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage : moins de 2.300 euros mensuels, dont 1.413 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €..

Voilà la situation. **Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire.** Je suis, comme tout le monde, de nos jours, **drogué, mais contraint et forcé par l'oppression étatique et paraétatique, à la monnaie-crédit !**

Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?

GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...

2) HUMOUR de CHIEN :

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

3) xxx

Chronique rédigée sur 1,5 page, plus les images et les annexes éventuelles.

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

